



Débat d'orientation budgétaire 2026

Conseil municipal du 16 février 2026

Introduction

Dix semaines maximum avant le vote du budget, les collectivités territoriales doivent tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB), sans caractère décisionnel.

Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB, article L.2312-1 du CGCT) qui fournit des éléments utiles à la réflexion en vue du vote du budget au Conseil municipal d'ici le 30 avril 2026.

La présentation s'articule autour de 3 grandes parties :

- I – Le contexte général du budget 2026**
- II – la situation financière de la commune**
- III – Les hypothèses de construction du budget primitif**



MAGNY-LES-HAMEAUX

Chapitre 1 :

Le contexte général du budget 2026

1. Le contexte national

Contexte national

- Loi de Finances, finalement adoptée le 2 février 2026
- Le Gouvernement projette de ramener le déficit public à 4,7% du PIB en 2026 (après 5,4% en 2025 et 5,8% en 2024) et sous les 3% en 2029. La part de la dette publique atteindrait quasiment 118% du PIB (+2 points par rapport à 2025).
- Selon l'AMF, la LdF débouche « *sur un budget sans cohérence ni visibilité pour les collectivités locales [qui] sont appelées à continuer de contribuer au « redressement des comptes publics », ce qu'elles font depuis plus de 15 ans, via des prélèvements forcés ou des privations de recettes, sans que pour autant aucun redressement des comptes publics ne soit constaté* ».
- Reconduction du DILICO pour les intercommunalités

1. Le contexte national

1.1 Les principales mesures de la loi de finances 2026 concernant Magny les Hameaux

- Aucune prévision de recettes pour la DGF et la DCRTDP
- Péréquations horizontales au niveau du bloc communal (FPIC et FSRIIF)
- Finalement, pas de DILICO pour les Communes en 2026
- Revalorisation des bases IPCH : +0,8%
- Cotisations employeur CNRACL en nette augmentation (depuis 2025,+3% pendant 4 années de suite)



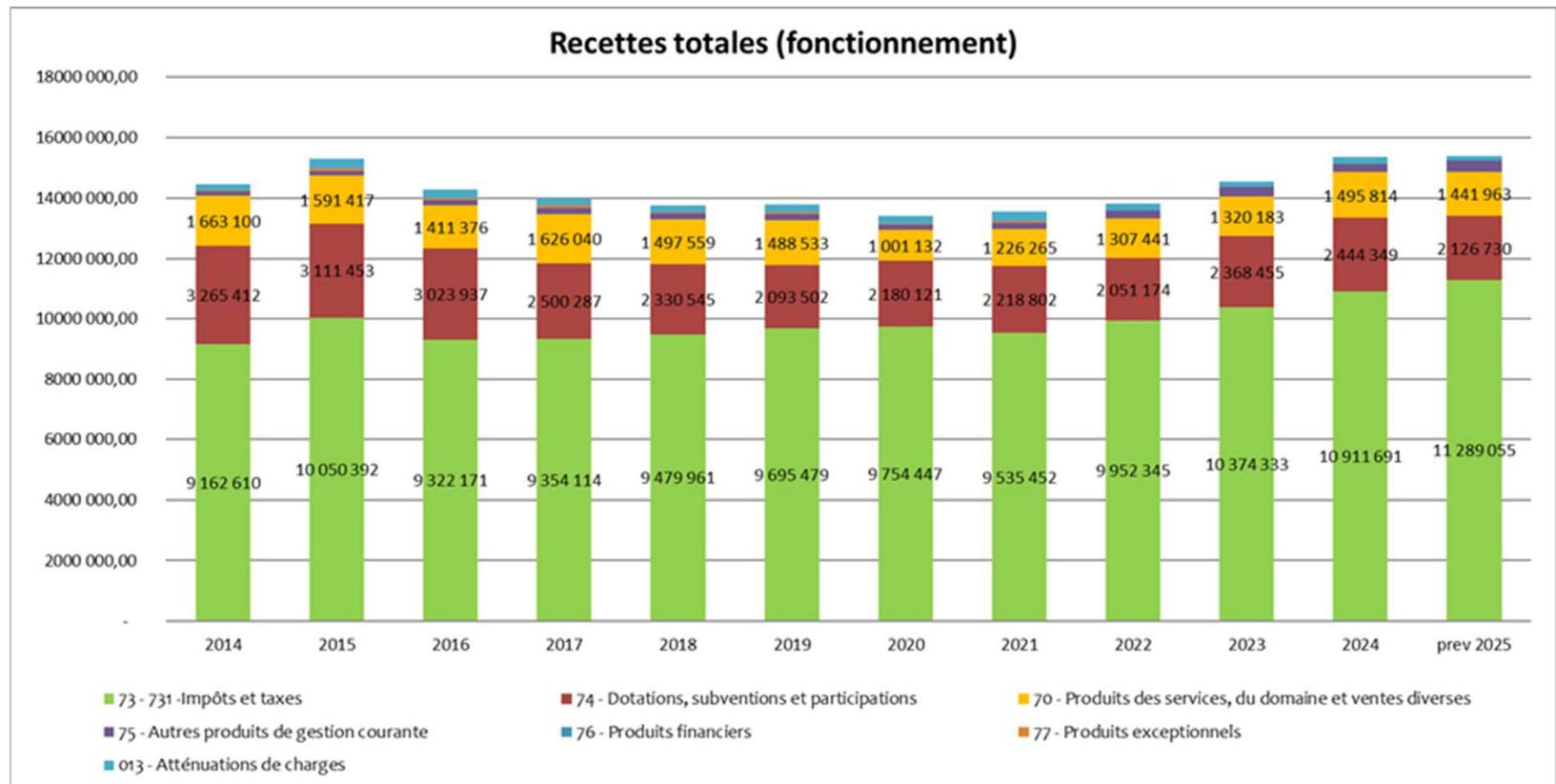
MAGNY-LES-HAMEAUX

Chapitre 2 :

La situation financière de la commune

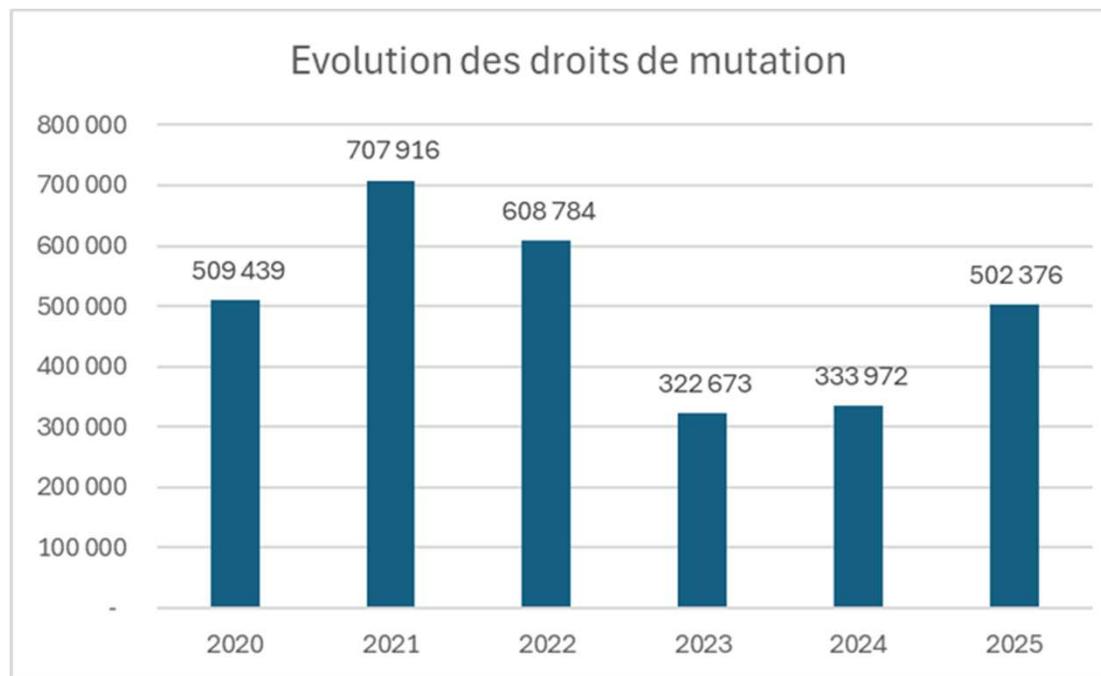
1. Les recettes réelles de fonctionnement

- En 2025, stabilisation des recettes de fonctionnement malgré la baisse de dotation (DGF, DCRTP)
- Les produits des services ont retrouvé niveau d'avant COVID (1,4M€)



1. Les recettes réelles de fonctionnement

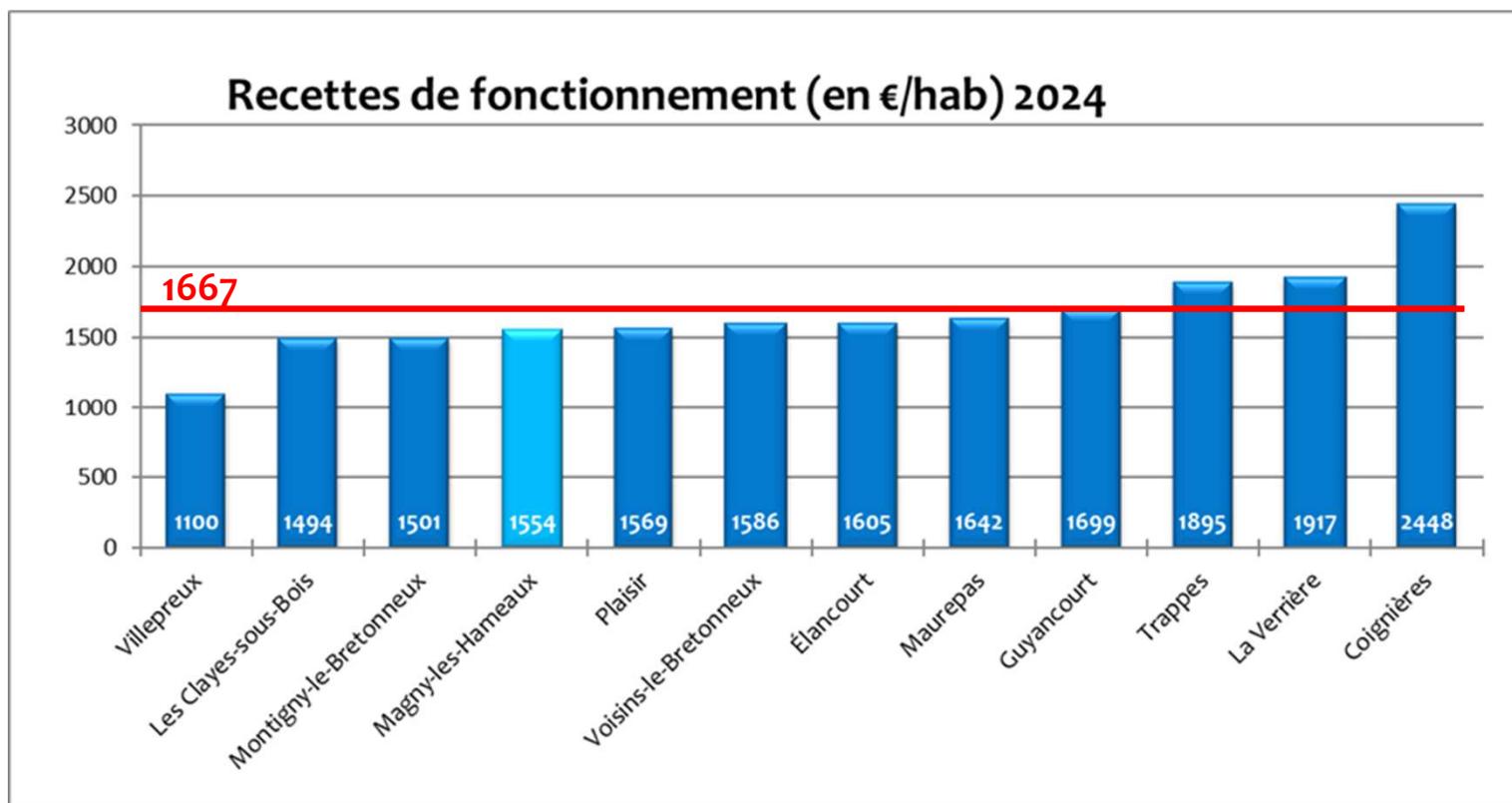
- Les droits de mutation reprennent un niveau dynamique (500k€)



- Les taxes perçues sur la consommation d'électricité (166k€) sont stables par rapport à 2024. 2023 restera une année atypique avec des recettes de l'ordre de 200k€.

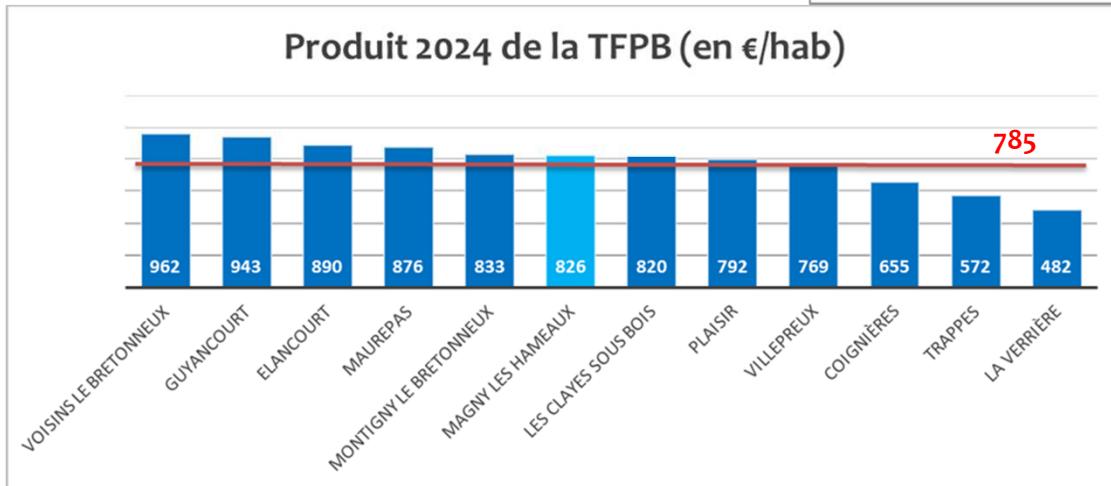
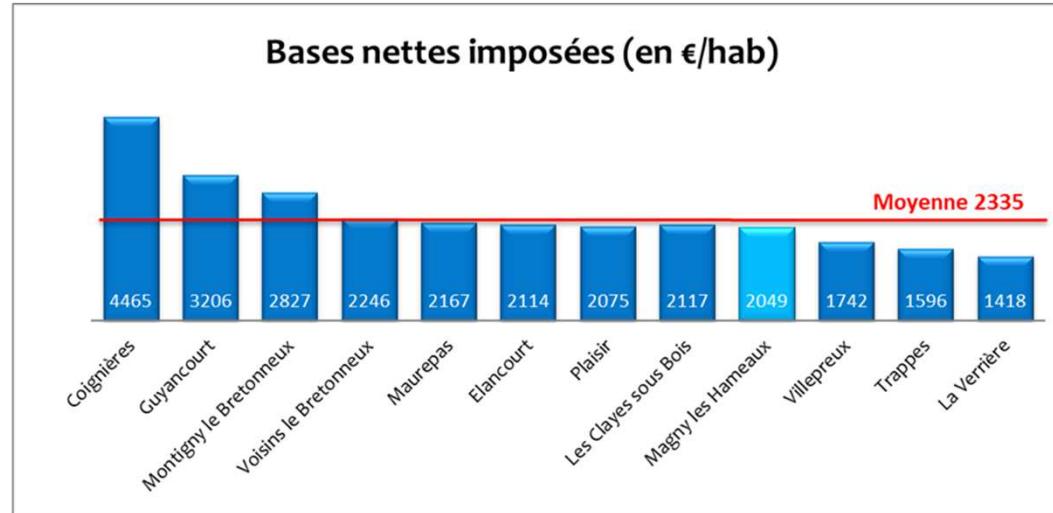
1. Les recettes réelles de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement par habitant de la commune de Magny-les-Hameaux dans la moyenne des douze communes de SQY (1 667 € en moyenne) :



1. Les recettes réelles de fonctionnement

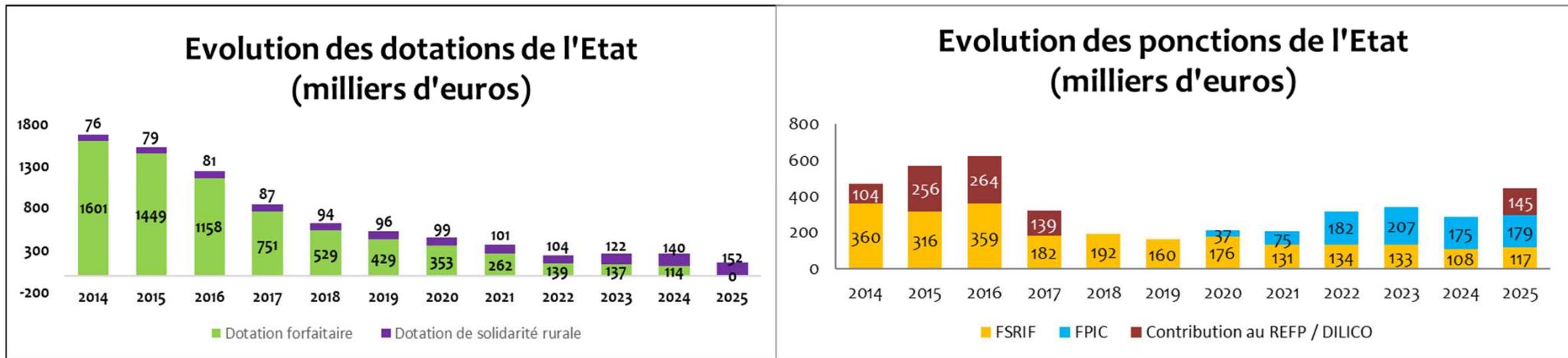
- Ressources fiscales**
Dans la moyenne des Communes de l'Agglomération



1. Les recettes réelles de fonctionnement

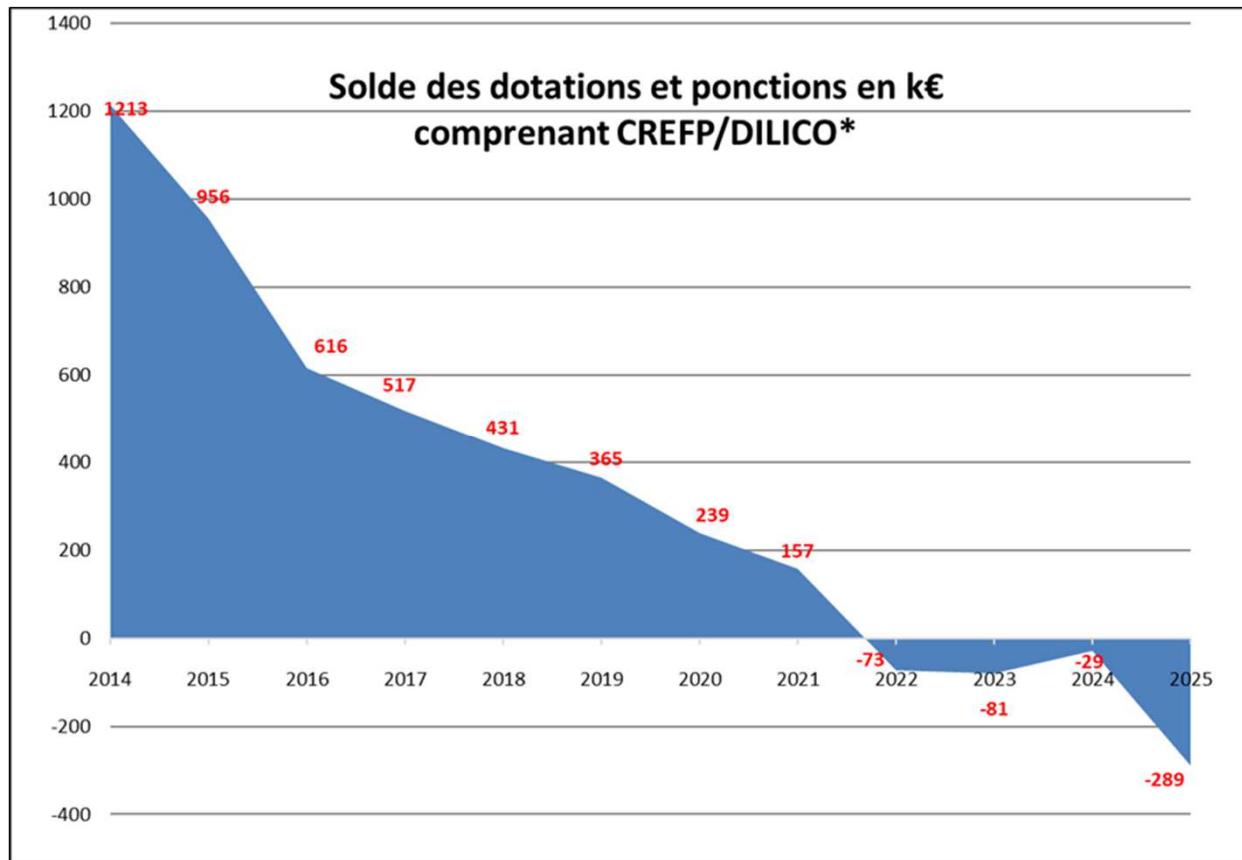
■ Des concours de l'Etat

Seule la DSR reste une ressource dynamique, pour le moment



1. Les recettes réelles de fonctionnement

- Des concours de l'Etat toujours en baisse

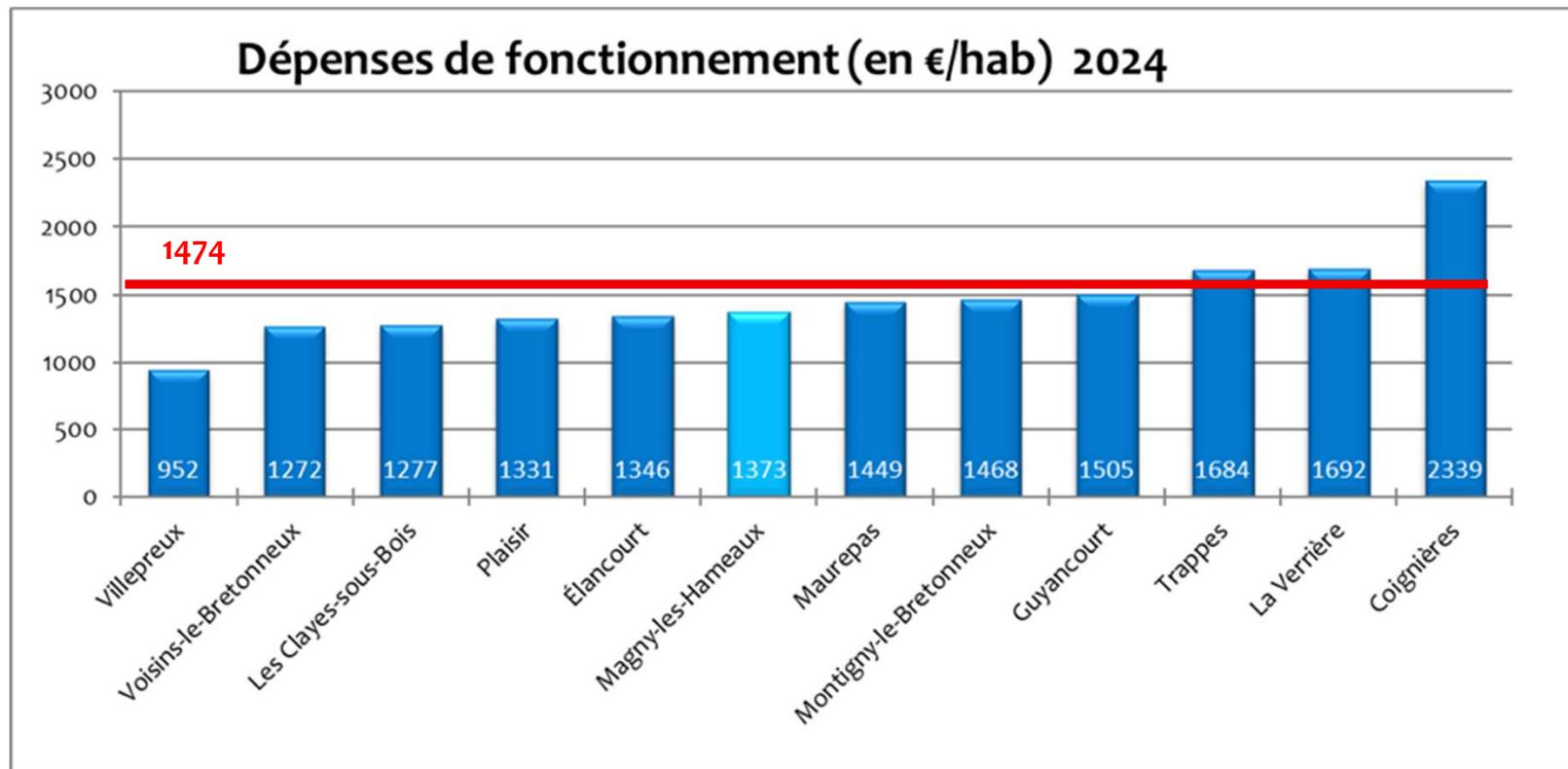


*CREP : Contribution des Collectivités Locales au Redressement des Finances Publiques

* DILICO : Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

- Des dépenses réelles de fonctionnement 2024 par habitant sont en-deçà de la moyenne de celle des communes de SQY (1474€/hab)



2. Les dépenses réelles de fonctionnement

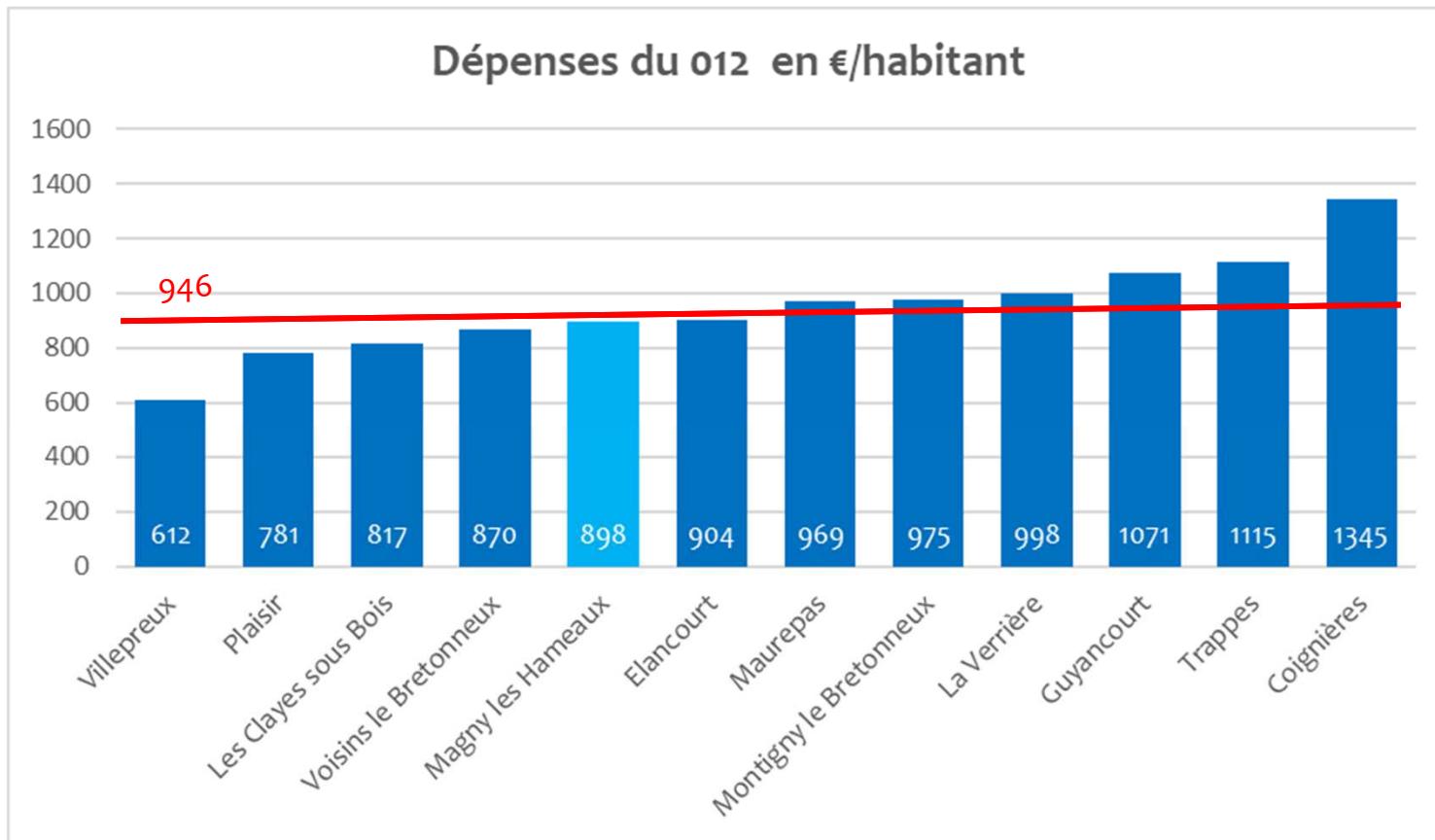
- Le poste énergie depuis 2023 a entraîné des dépenses significatives malgré une baisse de la consommation
- Hausse des coûts de transports mais changement de fonctionnement avec le STIF
- Le poste le plus important sur le chapitre 011 est le coût de fourniture des repas scolaires

Evolution 011 - Charges à caractère général (€)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	prev 2025
011	3283 824	3450 428	3528 611	3321 049	2791 976	3124 208	3488 064	3829 508	3935 122	3559 061

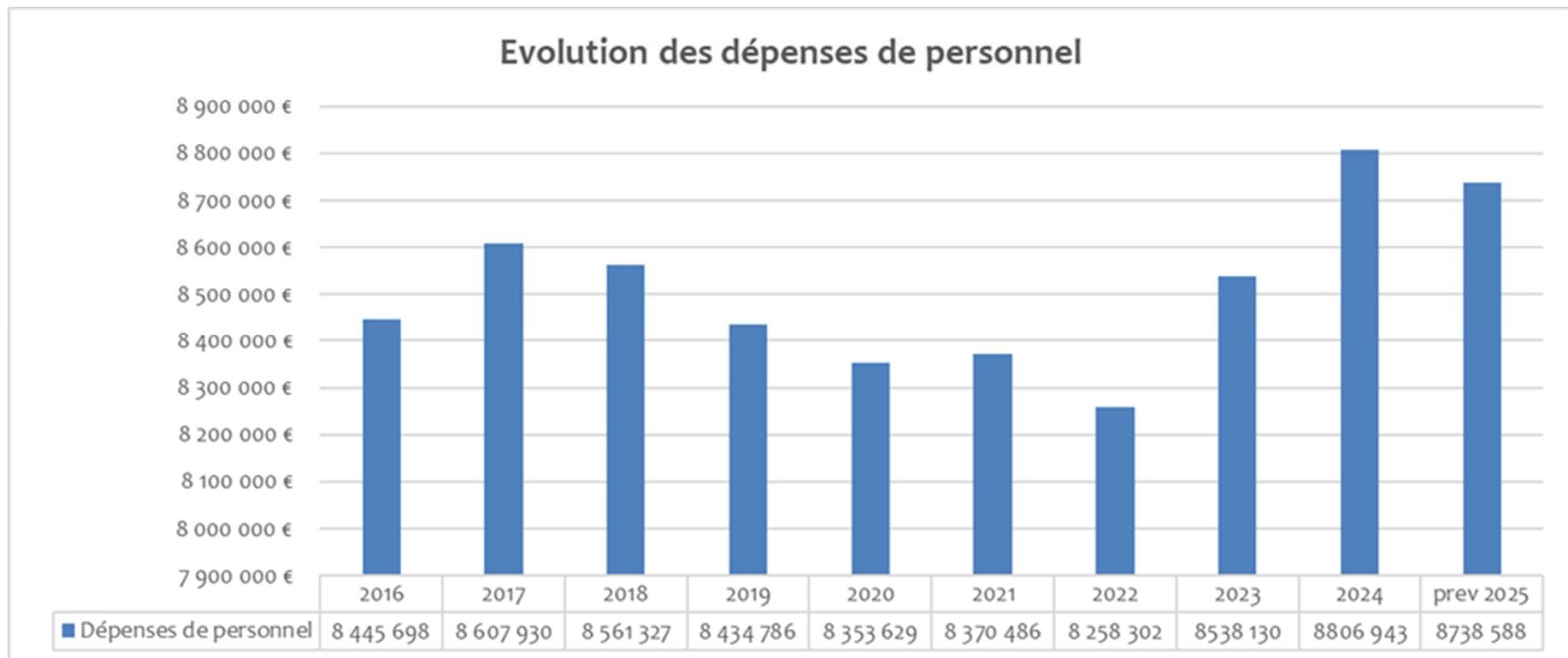
2. Les dépenses réelles de fonctionnement

- Des dépenses de personnel 2024 par habitant reste en deçà de la moyenne des communes de l'agglomération (946 €/hab)



2. Les dépenses réelles de fonctionnement

- La masse salariale 2025 est en légère baisse mais reste soutenue compte tenu de divers facteurs intervenus depuis 2024



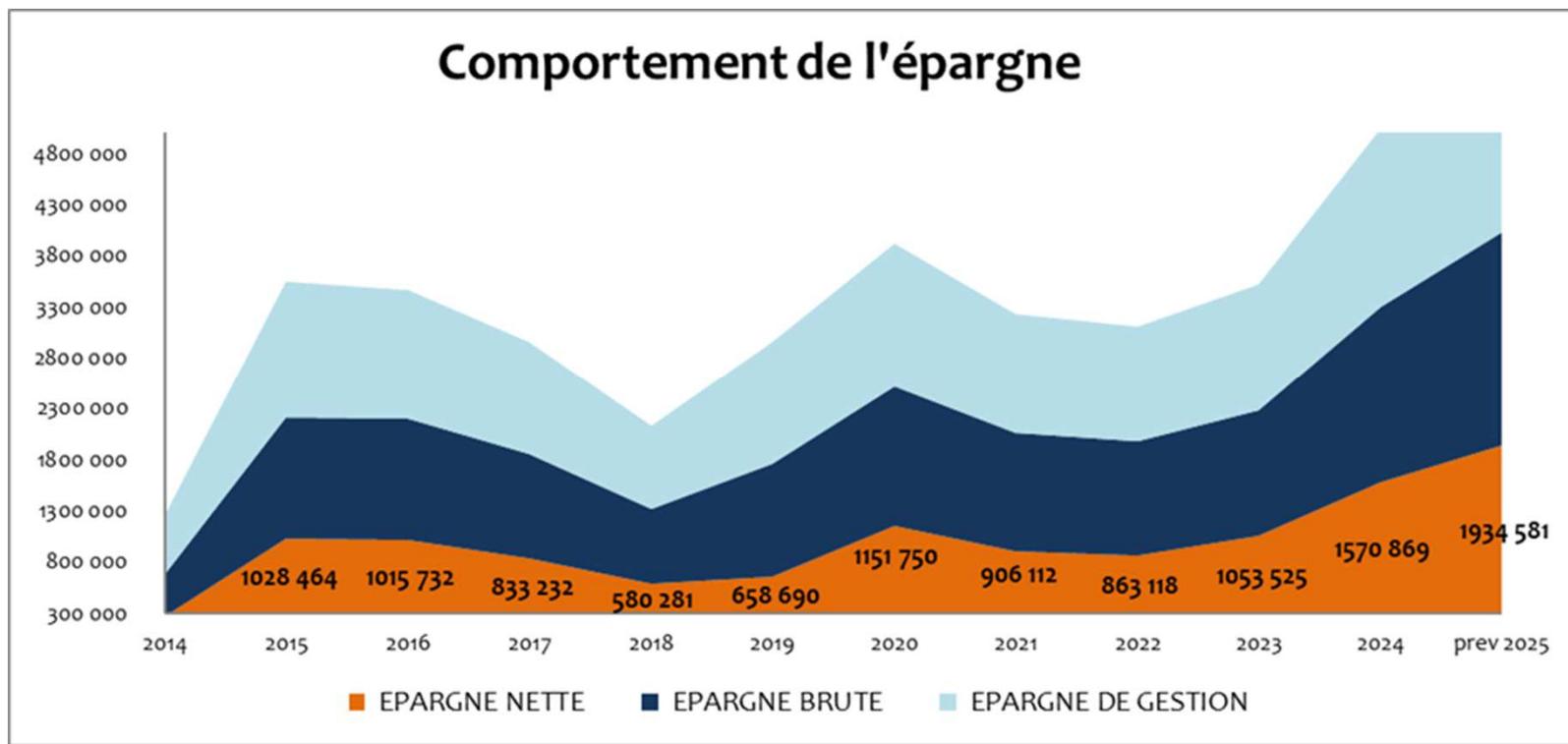
2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Hausse de la masse salariale en 2024 en raison de plusieurs facteurs

- Prime pouvoir d'achat votée par le Conseil municipal, possible uniquement sur l'année 2024
- Effet année pleine des mesures décidées au cours de l'année 2023 :
 - Coups de pouce sur les bas salaires (jusqu'à 9 points d'indice)
 - Hausse du point d'indice en juillet 2023 (+1,5%)
 - Participation employeur à 75% aux transports en commun (09/2023)
 - Intégration de l'action sociale dans le chapitre 012
 - +5 points d'indice en janvier 2024 (auparavant chapitre 65)
- Revalorisation du SMIC au 1er janvier et 1er novembre 2024
- Hausse des cotisations patronales de la CNRACL (retraites des fonctionnaires) qui est passée de 30,65% en 2023 à 31,65% en 2024, puis à 34,65% en 2025

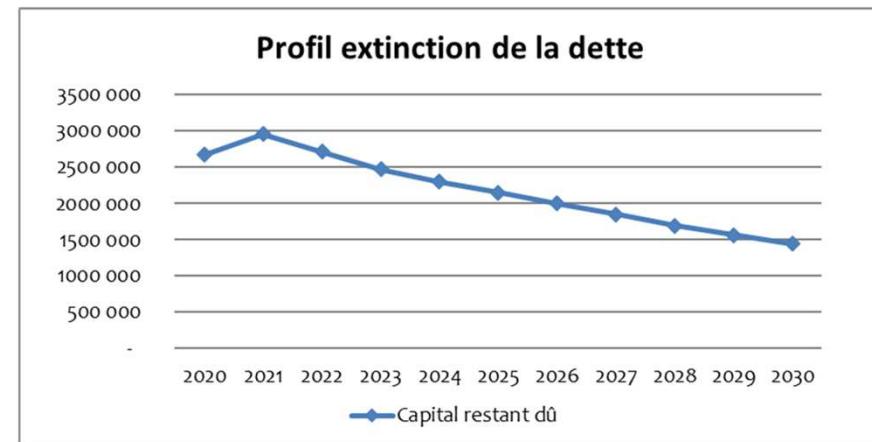
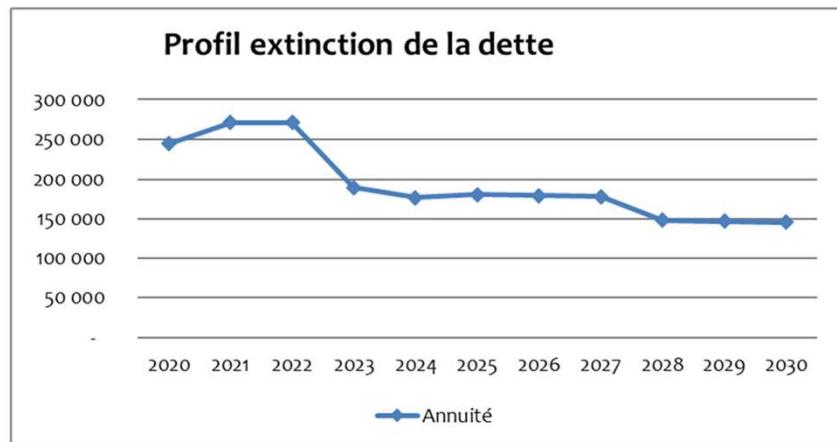
3. L'épargne

- Dégradation 2014-2022 de l'épargne nette principalement en raison du désengagement de l'État.
- Efforts conjugués pour la maîtrise des dépenses (charges générales et dépenses de personnel) qui permettent une convergence vers une épargne utile pour les années à venir.



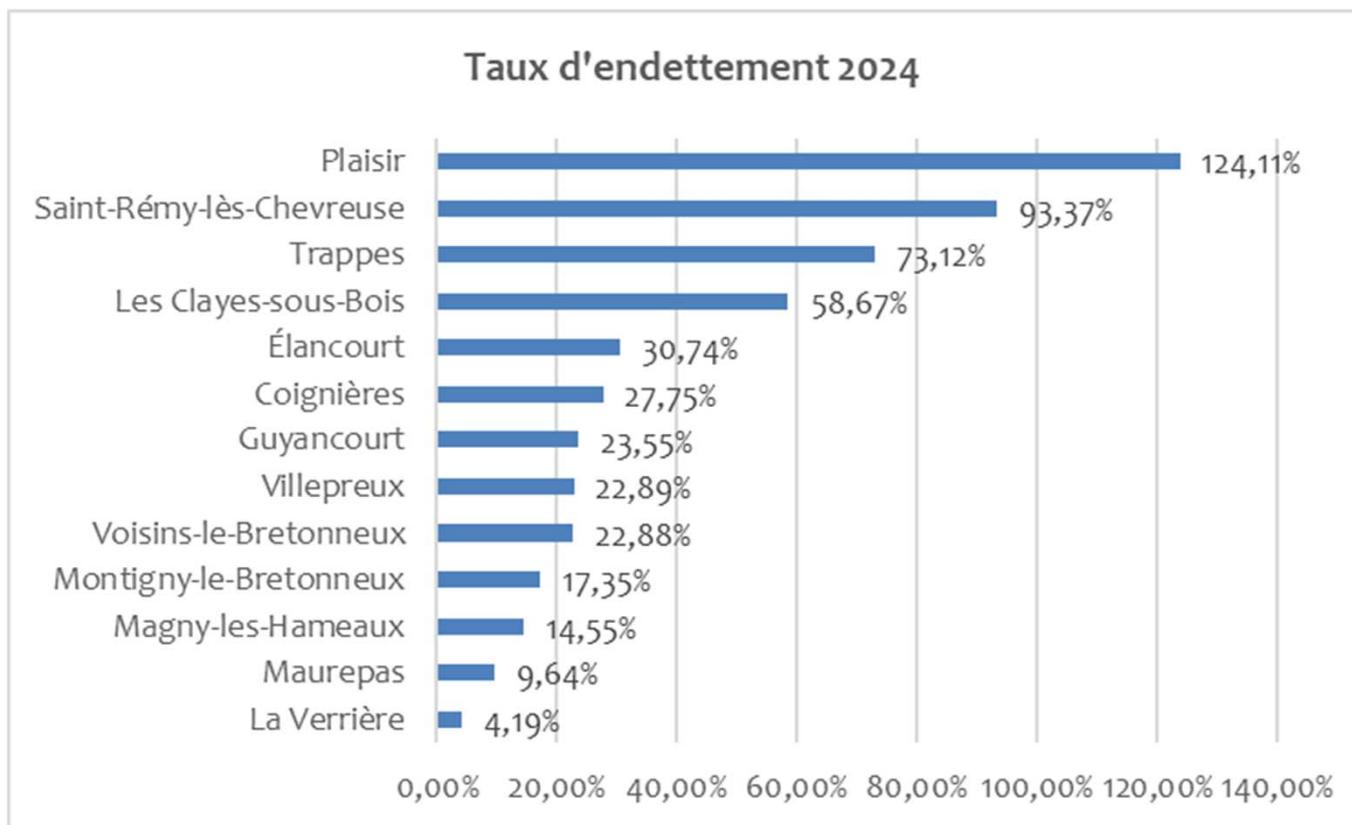
4. La dette

- L'encours de dette au 31/12/2025 : 2 153 828 €
- En 2025, il reste 5 emprunts
- Très bonne capacité de désendettement : inférieure à 2 ans (seuil maximal 12 années). La commune a encore des marges pour emprunter.



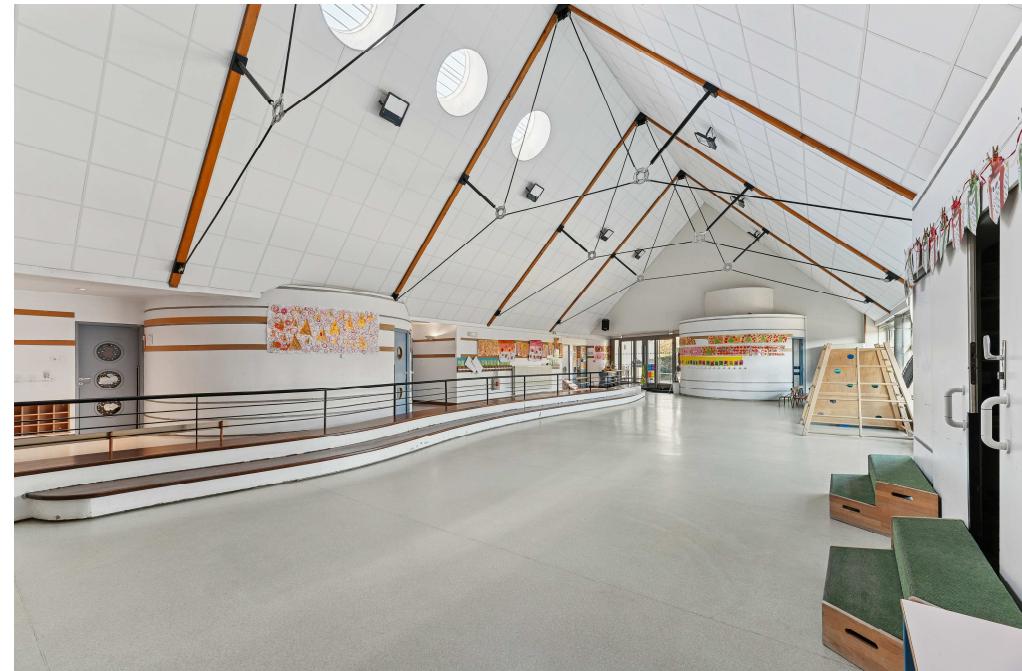
4. La dette

L'endettement de Magny-les-Hameaux reste un des plus faibles de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.



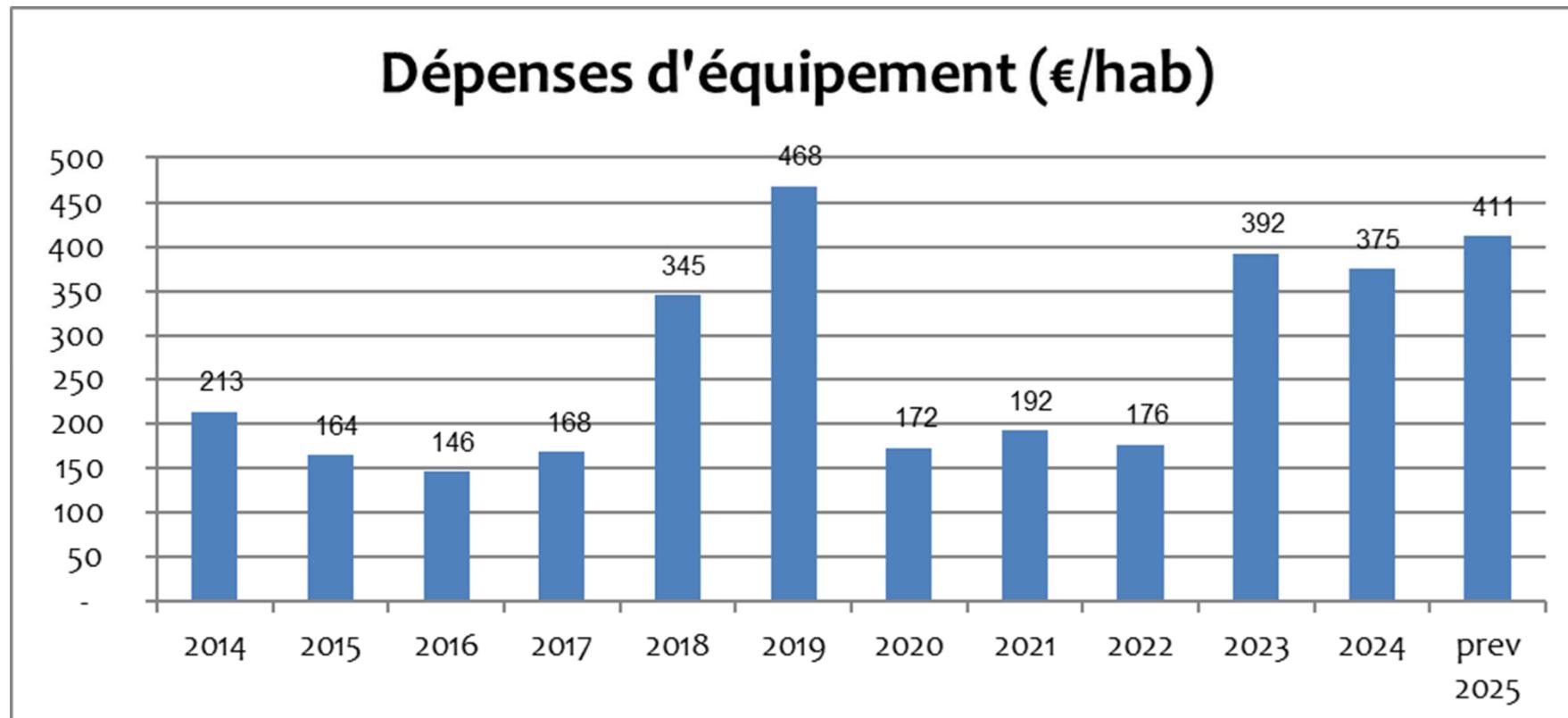
5. Les dépenses réelles d'investissement

L'exercice 2025 a permis de finaliser les travaux de restructuration énergétique du gymnase Delaune, qui a réouvert, les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Corot-Samain qui ont été réalisés, durant l'été et finalisés en site occupé



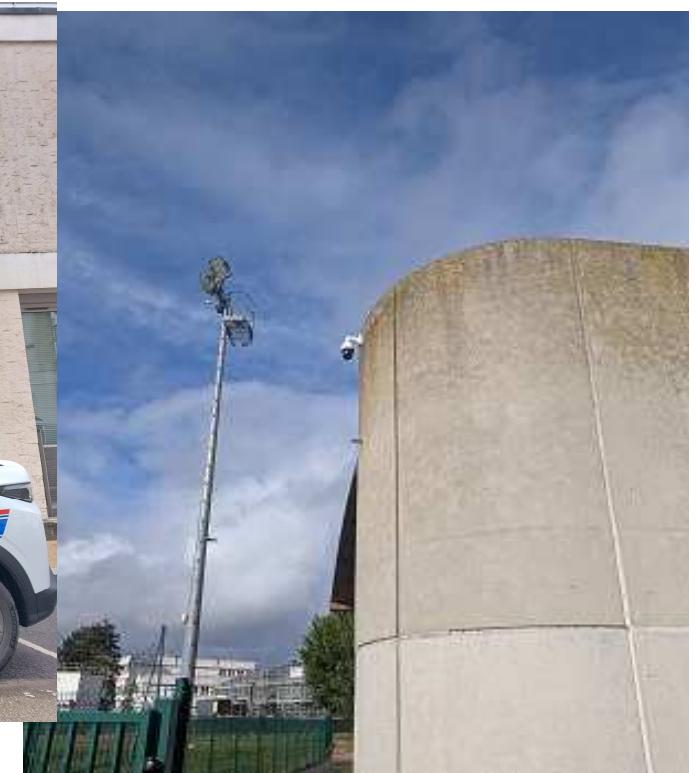
5. Les dépenses réelles d'investissement

l'installation d'un local sur le stade de Chevincourt, les travaux de confortement des poteaux de la Cour Saint-Exupéry



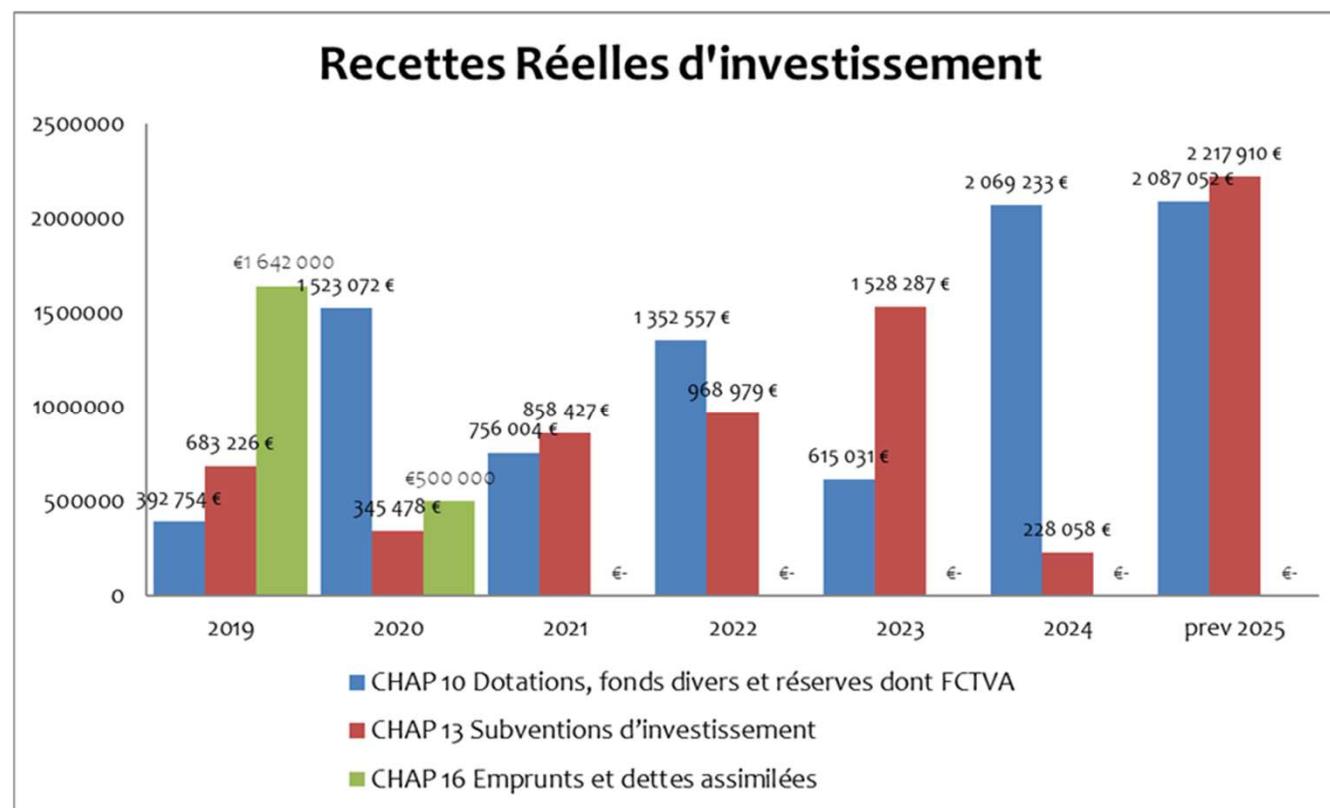
5. Les dépenses réelles d'investissement

Travaux réalisés en 2025 : les études pour la restructuration partielle du CLSH Henri Dès en EAJE, les travaux dans les vide-sanitaires de 2 écoles, des travaux de voirie rue Louis de Marly et rue Racine, la création d'une aire de jeux au Square Debussy, l'achat d'un véhicule pour le service de Police municipale, ainsi que la pose de nouvelles caméras de vidéoprotection aux abords des gymnases...



5. Les recettes réelles d'investissement

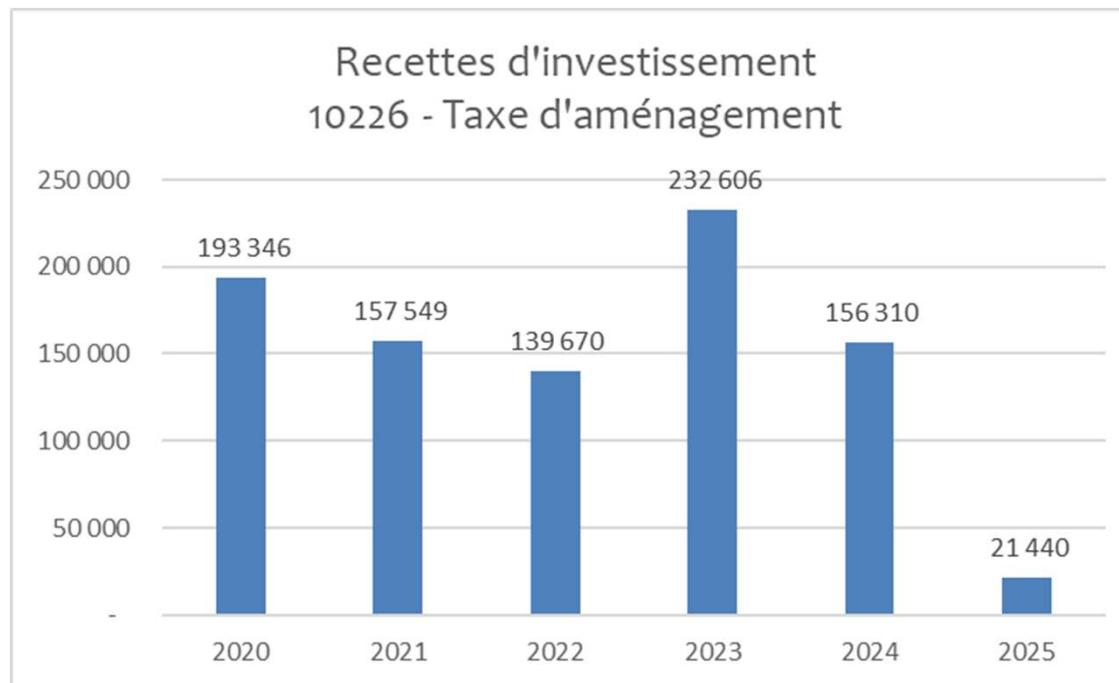
Sur l'exercice 2025, la commune a budgété un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 3 313 751,80 € pour autofinancer ses travaux et a perçu des subventions de différents financeurs, du FCTVA



5. Les recettes réelles d'investissement

Effondrement des taxes d'urbanisme, lié à un transfert de la gestion de la taxe d'aménagement à la DGFIP. Diverses incidences dont :

- Changement de la date d'exigibilité qui n'est plus la date d'obtention de l'autorisation d'urbanisme mais la date de l'achèvement fiscal
- Changement de procédure, désormais au travers de « Gérer mes biens immobiliers »





Chapitre 3 :

Les hypothèses de construction du budget 2026

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

- **La fiscalité directe locale** tient compte d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour la TFB et TFNB de +0,8 % (en 2025 : +1,7 %, en 2024 : +3,9%)
- En 2024 la commune a reçu une allocation compensatrice de 816 291€ (contre 801 296 € en 2024). Le principal dynamisme provient des établissements dits industriels. Quid de cette allocation compensatrice dans un contexte où l'Etat recherche des économies auprès des Collectivités locales ?

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

- **Le pacte financier avec SQY**
 - Une attribution de compensation de 2 028 362 €
 - Pacte Financier 2022–2026 : stabilité du pacte, pour le moment
- **La taxe sur les consommations finales d'électricité** est prévue sur la moyenne des dernières années
- **Le FNGIR** est fixé à 303 145€ (montant identique aux années antérieures)

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les dotations de l'Etat

- **La DGF** : aucune prévision, étant donné que la Commune n'a perçu aucune Dotation forfaitaire en 2025
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : seule dotation survivante, du fait que la Commune compte moins de 10 000 habitants
- **La dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** : baisse drastique en 2025 (de 142 089 € à 51 662 €). Prévision nulle pour 2026

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les dotations de l'Etat

- **DILICO** : En principe, la Commune devrait percevoir un reversement en 2026, 30% du montant 2025 versé à l'État au titre du DILICO, soit 43 720 €. Ce reversement devrait intervenir aussi en 2027 et en 2028, à hauteur de 30%. Les 10% restant seront conservés par l'État.
- **La dotation pour Titres Sécurisés (DTS)** combine un forfait fixe par dispositif de recueil (DR) et une part variable calculée à partir du nombre de demandes de passeports, de cartes d'identité délivrés par la Commune.
Pour la première année de plein fonctionnement, la Commune a perçu 28 399 € en 2025

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

- **Les participations de la CAF :**

Pour 2026, les activités subventionnées par la CAF seront intégrées sur la base des montants réellement perçus au titre de 2025 corrigés de l'évolution des niveaux d'activité des services.

- **Les produits des services**

Depuis 2024, le niveau de produits des services d'avant les confinements (1,4 M) a été retrouvé (1 441 963 € en 2025). Compte tenu qu'il convient d'être prudent, l'estimation sera effectuée sur la base des résultats 2023 et 2024, soit 1,3 M€ - estimation en hausse par rapport à celle du BP 2024.

- Les produits des services sont ajustés pour la plupart automatiquement aux taux d'effort des familles et revalorisés à compter du 1er septembre en prenant en compte l'évolution de l'indice des prix des dépenses communales

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

- **Les autres produits de gestion courante**
 - locations des logements communaux (qui suivent l'évolution de l'indice de révision des loyers) et des équipements communaux, dont la salle de festivités (27 k€ en 2025).
- **Les atténuations de charges**
 - remboursements des frais de personnel (absence pour maladie, invalidité, accident de travail, etc...) par l'assurance « risques statutaires » ajustés compte tenu du nombre d'agents concernés. Elles seront identiques à celles perçues en 2025 (donc en baisse).

1. La section de fonctionnement

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général

Cette année encore, l'orientation du chapitre 011 prendra en compte :

- Le résultat du travail des services sur la définition des prestations et des mises en concurrence
- La poursuite de recherche d'économies dans le fonctionnement
- La révision de prix des marchés à renégocier

Les prévisions au chapitre 011 devraient être stables voire en légère baisse par rapport au budget primitif 2025, les coûts de l'énergie se stabilisant. Les postes restent donc globalisés maîtrisés compte tenu du niveau d'inflation.

1. La section de fonctionnement

1.2 Les dépenses de fonctionnement

- **Les frais de personnel**

Avec un montant prévisionnel de l'ordre de 8,99 M €, la masse salariale 2026 tient compte des augmentations à intervenir, notamment :

- de l'effet glissement vieillesse technicité (en général de l'ordre de +0,83 %) atténuée en partie par un effet Noria sur les recrutements en cours (remplacement de postes),
 - de nouveaux recrutements qui doivent intervenir sur l'année 2026,
 - ainsi que la hausse des cotisations sociales.
- prévision majeure concerne en effet le poste des cotisations patronales à la CNRACL (+100k€ par rapport à 2025). L'augmentation de +3 points doit se poursuivre en 2027 et 2028

1. La section de fonctionnement

- **Les atténuations de produits**

Pour le moment, pas de chiffrage indiqué par les services fiscaux concernant :

- Le **Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)** : depuis 2020, la Commune est contributeur au FPIC

2020	2021	2022	2023	2024	2025
37 737 €	75 395 €	181 857 €	207 496 €	175 694 €	178 882 €

- Le **Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF)** : estimation prudente

2020	2021	2022	2023	2024	2025
176 406 €	131 138 €	134 206 €	133 085 €	108 243 €	116 992 €

1. La section de fonctionnement

- **Les autres charges de gestion courante**
 - **Soutien et relation à la vie associative et citoyenne** : la recherche d'économies n'impacte bien entendu pas les subventions versées aux associations et au CCAS. Rencontres avec l'ensemble des associations, comme chaque année.
 - La contribution au Parc Naturel Régional sera réévaluée par rapport au nombre d'habitants.
 - Les autres postes de ce chapitre seront reconduits dans la limite des sommes budgétées en 2025.

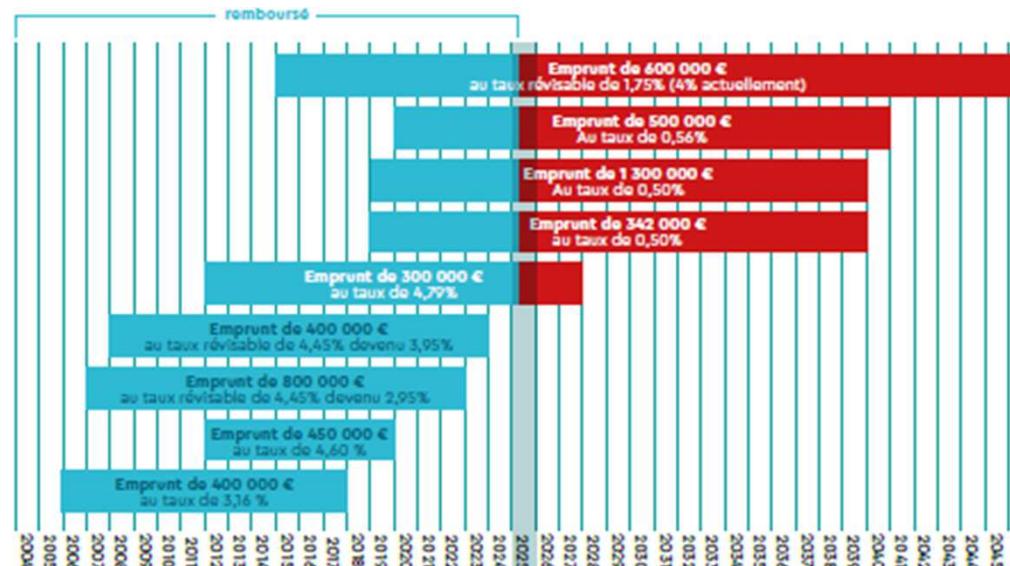
1. La section de fonctionnement

- Les charges financières**

L'encours de la dette au 01/01/2026 est de 2 002 736,28 €.

Le montant des intérêts des 5 emprunts s'élève à 27 016,45 € ainsi qu'une réserve de 3 500€ pour pallier éventuellement la révision des taux pour le dernier emprunt à taux révisable et des intérêts courus non échus (ICNE).

Le remboursement du capital est de 152 414,10 €.



2. La section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

- **L'autofinancement** de la section de fonctionnement
- **Le FCTVA** calculé sur la base des dépenses d'équipement éligibles réalisées en 2024
- **L'emprunt** : Le recours à l'emprunt est envisagé pour financer les opérations structurantes, compte tenu des difficultés financières rencontrées par les contributeurs financiers habituels (Département et Région), qui pourraient revoir leurs modalités de financement.

2. La section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Les subventions d'investissement

- Le fonds de concours de l'Agglomération par le pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2026 qui ne prévoit plus de montant annuel, mais qui devrait intervenir en fonction des opérations menées par la Commune
- Des subventions qui ont été notifiées par l'État et celles qui seront demandées aux autres contributeurs financiers
- Enfin, les soldes des subventions visant à financer les travaux en cours de finalisation.

2. La section d'investissement

2.2 Les dépenses d'investissement

- **Remboursement du capital de la dette** correspondant au profil d'amortissement des emprunts existants au 1^{er} janvier 2026
- **Restes à réaliser (RAR) 2025**
 - Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Corot-Samain



2. La section d'investissement

Les nouvelles dépenses d'investissement

- La restructuration partielle du CLSH Henri Dès en EAJE (recherche de financements en cours)



2. La section d'investissement

- Les travaux de voiries et la plantation de végétaux



2. La section d'investissement

- Les études à poursuivre : vestiaires foot
- Et comme chaque année le renouvellement du mobilier, de matériels et logiciels informatiques, et de véhicules professionnels en fonction des nécessités.



Conclusion

**2026,
encore une année de choix pour maintenir ou non
notre service public de proximité
ainsi que nos capacités d'investissement**